

Le tribunal administratif de Caen a débouté l'ancien fabricant de plats cuisinés [ALLIS](#) / T : 02.31.20.51.06 (siège à Falaise) qui réclamait plus de 1,2 million d'euros de dédommagements à l'État pour avoir été contraint de continuer à rémunérer quatorze anciens représentants du personnel de son usine de Falaise, suite à l'illégalité initiale du refus de l'inspection du travail de le laisser les licencier. Pour rappel, la fermeture de l'usine avait été confirmée début 2013 entraînant le licenciement de 80 salariés. Les quatorze jugements en date du 15 décembre 2023 du tribunal administratif de Caen viennent d'être rendus publics.